



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N°4876

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU la déclaration préalable n° 057 666 17 E 0087 relative à l'aménagement d'un restaurant sous l'enseigne « LES BURGERS DE PAPA », sis rue du Linkling – 57180 TERVILLE

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 24 novembre 2017,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 23 novembre 2017,

VU l'avis favorable émis par les Commissions d'arrondissement pour la sécurité et pour l'accessibilité aux personnes handicapées lors de la visite du 1^{er} mars 2018.

ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public du restaurant « LES BURGERS DE PAPA », sis rue du Linkling à Terville à compter du 3 mars 2018.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 2 mars 2018
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué


Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le : **2 MAR. 2018**